

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 3 mars 2026

## Délibération du Conseil Municipal du 23 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 février 2026

Ordre du jour complémentaire : 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Léo MOLINIE (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

### 2026-06 Délibération relative au vote des taux en 2026

Rapporteur : Diogène BATALLA

VU le Code Général des Impôts ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux municipaux en vigueur, soit :

- Taxe d'habitation : 16.66 %
- Taxe foncière : 20,96 % + 11.03 % (taux départemental pour compenser la suppression de la taxe d'habitation communale) soit un taux global de 31.99 %
- Taxe foncière non bâti : 51,50 %

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE VOTER** les taux tels que proposés ci-dessus.

Le Maire

Diogène BATALLA

La secrétaire de séance

Chani PETIT